

Kanaky : il est fini le temps des colonies !

Par Ian Vidal

Avec la collaboration d'Isabelle Bourboulon

Dans la nuit du mardi au mercredi 15 mai 2024, l'Assemblée nationale a approuvé une révision constitutionnelle élargissant le vote en Nouvelle-Calédonie, remettant ainsi en question les accords de Nouméa, conçus pour une décolonisation progressive de l'archipel. Cette révision, rejetée par la société civile Kanak, a provoqué une insurrection, la mort de plusieurs personnes (dont une majorité de Kanak) et une escalade militaire de la part de la France. Avec la dissolution du Parlement actée par le Président Macron le 9 juin dernier, le projet de révision est pour le moment abandonné.

La lutte Kanak en Nouvelle-Calédonie est un exemple emblématique de résistance contre les oppressions coloniales et néo-libérales. Très présente dans le mouvement altermondialiste, cette lutte s'est toujours fait entendre lors des Forums sociaux mondiaux ou des universités d'été, où les discussions sur la souveraineté, l'autodétermination et la justice sociale et écologique ont toujours eu un écho. Attac France, en tant que mouvement altermondialiste ne peut que soutenir, face aux événements actuels, la volonté des kanaks d'obtenir leur indépendance.

Ce soutien doit être aussi vu comme s'inscrivant dans une lutte plus large, et même commune, contre les structures impérialistes de pouvoir qui perpétuent les inégalités et les injustices à l'échelle mondiale. À côté de syndicat Kanak comme l'USTKE-Kanaky, Attac France a toujours dénoncé, entre autres, la globalisation et le capitalisme néolibéral qui, par le biais d'institutions comme le FMI, la Banque mondiale, l'OMC et les institutions européennes, imposent une véritable domination économique, sociale et idéologique aux peuples du monde entier.

150 ans de domination, 150 ans de résistances !

La Kanaky, un héritage historique ancien

Nowé vëcape nokô a gî nô yuue taa nyii [...] taa nyii bwa yia ngà vî ò rë, nô wè kee (La folie des grandeurs ne guérit pas les maux [...] chaque jour son histoire, doucement mais sûrement) – Proverbe Kanak

L'histoire de ce territoire, dont le nom Kanaky (tout comme le terme Kanak) ne sera revendiqué par les luttes que des années plus tard, commence avec l'ancienne migration des Austronésiens, originaires de Taiwan et d'autres régions d'Asie du Sud-Est, qui peuplent les îles du Pacifique Sud, il y a environ 4000 ans. Cette migration a engendré une diversité culturelle et linguistique importante, comme l'ensemble culturel Lapita, liant la Kanaky, Samoa et Tonga. Identifiée par des archéologues à travers une tradition céramique commune et de réseaux d'échange et de communication sophistiqués, il aurait été, il y a au moins trois mille ans, à l'origine de la diffusion de techniques, de biens et de savoirs à travers les vastes étendues du Pacifique.

Au 18^e siècle, cet ensemble d'îles était occupé par les descendants des groupes Lapita, des peuples mélanésiens dispersés le long des vallées fluviales et de la côte en petits hameaux.

Les espaces sociaux de résidence familiale, de terres agricoles, de canaux d'eau et de territoires de chasse et de cueillette, étaient organisés autour de liens et de coutumes sans État. La structure sociale traditionnelle était étroitement liée à un ensemble de sites – agricoles, habités, spirituels, économiques – qui étaient tous soigneusement déterminés collectivement et dans le respect des limites naturelles. Les terres étaient considérées (et le sont encore) comme un bien commun et jouaient un rôle culturel essentiel rattaché à l'histoire et à l'identité des familles et des individus.

La première rencontre des peuples autochtones locaux avec les Européens a lieu lors du deuxième voyage de James Cook en 1774. Dans la longue tradition des « explorateurs » qui ont joué un rôle particulièrement néfaste dans l'histoire coloniale européenne et dans l'invisibilisation de la diversité et la richesse des cultures originaires, il imposera au reste du monde le nom « New Caledonia » (Nouvelle-Calédonie). Il décrit leurs interactions initiales comme paisibles et ne s'attardera pas sur l'île. Probablement parce que malgré la sophistication des systèmes d'irrigation agricole, il jugera que la « pauvreté » des sols du territoire les rendent inexploitable. Ses notes sont d'ailleurs déjà révélatrices des différences culturelles et des incompréhensions entre Européens et les peuples locaux.

L'arrivée de l'empire colonial français : violences, accaparements et spoliations

« Je suis en faveur d'une politique pacifique et conciliatrice tant que le développement normal de nos établissements n'exigera pas que nous reculions les limites de notre domination ; si alors les moyens ne nous ont pas permis d'y arriver, il sera temps d'employer la force » – Charles Guillain – Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie (1862)

Les années suivantes sont marquées par différentes intrusions européennes ayant pour conséquences des maladies et des conflits dégradant considérablement les conditions de vie des populations locales. Au début, et comme dans beaucoup de parties dans le monde, l'arrivée de marchands et de missionnaires catholiques, en majorité français, est marquée par des tensions avec les populations locales. Celles-ci sont exacerbées par la propagation d'épidémies et l'approche eurocentrique et condescendante des visiteurs qui cherchent à imposer aux populations locales leur conception sur l'organisation de la société, avec entre autres le système de propriété privée ou étatique. Pour ces peuples originaires, les décisions se prennent collectivement et les terres ont une valeur plus mythique et symbolique qu'économique, seuls les « clans » ou « familles » en sont les détenteurs ou plutôt gardiens. Ces premières interactions, souvent conflictuelles donc, aboutissent à plusieurs tentatives ratées de colonisation et d'établissement permanent. Jusqu'à ce que la France, gouvernée alors par Napoléon III, finisse par proclamer officiellement la prise de possession de l'île en 1853.

À ses débuts, la stratégie colonialiste française dans le Pacifique est motivée initialement par le besoin d'établir des bases marines face à sa rivale britannique. Une fois installée, à chaque fois que des Européens, qu'ils soient français, religieux ou colons, subissent des atteintes à leur personne ou à "leurs" biens, la France envoie des navires de guerre pour réprimer les populations autochtones, qu'elles en soient les autrices ou pas. Cette politique de la "canonnière" est mise en œuvre pour asseoir une autorité à une époque où la présence coloniale est extrêmement fragile et dépend des relations avec les locaux. Rapidement elle se couple avec un projet de peuplement pénitentiaire sur le modèle de l'Australie, pour renforcer

la présence française. La « Nouvelle-Calédonie », avec son climat plus clément et ses terres abondantes, est choisie pour remplacer les bagnes surpeuplés et mortifères de Guyane. Cette décision affichée comme « humaine » au profit des forçats n'est pas sans arrière-pensée pour l'empire colonial français. En effet, si le plan d'occupation inclut des tentatives d'assimilation des populations autochtones mais également une politique d'immigration libre pour stimuler une colonisation plus traditionnelle, celles-ci rencontrent peu d'engouement en raison de la réputation combative de celles et ceux que les Français appellent « canaques » et de la distance avec la métropole (4 à 6 mois de voyage). La loi sur la transportation de 1854 est donc promulguée pour faciliter la conversion des condamnés en agriculteurs. Elle renforce ainsi le processus de peuplement colonial, de remplacement des autochtones et, selon les termes d'Aimé Césaire, de soumission physique et morale du colonisé.

L'arrivée des condamnés ainsi que des émigrants libres, qui s'approprient les terres des populations mélanésiennes, finissent par transformer radicalement la société insulaire et exacerber les tensions foncières. L'autorité française s'accapare les terres des Océaniens locaux et les distribue largement à tous les colons prêts à servir sans scrupule son projet colonial, et nombreux sont ceux qui par ailleurs ne se privent pas d'enlever de force des femmes mélanésiennes. En parallèle, des flux migratoires de travailleurs engagés d'autres régions colonisées par la France, tels que les Nord-Vietnamiens et les Javanais réputés pour leur qualité de travail dans les mines, sont également introduits pour être exploités afin de répondre aux besoins du développement industriel français en main-d'œuvre agricole et minière, notamment après la découverte des gisements de nickel, ce qui donnera le surnom de « Caillou » à l'archipel. Les conséquences seront désastreuses. Au début des années 1970, l'inégalité foncière en « Nouvelle-Calédonie » était flagrante : moins de 1000 Européens possédaient 370 000 hectares, et la moitié de cette terre appartenait à moins de 40 familles. En comparaison, 60 000 mélanésiennes vivaient sur 165 000 hectares de réserves et 10 000 hectares de propriétés privées. Un siècle avant qu'elle ne se réapproprie le terme « kanak » en le « re-océanisant », la population autochtone a été au moins divisée par deux, passant de 55 000 en 1853 à 27 000 individus au début du XX^e siècle. Si elle est aujourd'hui recensée par l'INSEE à 112 000 habitant·e·s, elle ne représente que 41 % de la population contre 96 % en 1866. Malgré tout cela, les Kanaks ont réussi à maintenir une grande partie de leurs traditions, de leur langue et de leur mode de vie.

La Nouvelle-Calédonie française, un territoire de guerres, répressions et indigénat

« Ça fait tellement de temps que nous le faisons, que nous sommes fatigués de raconter notre histoire » – David Wanabo – Commissaire général adjoint de l'Union Calédonienne – 2024

Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, les escarmouches se multiplient face au mépris manifeste des autorités coloniales pour les structures sociales et politiques kanak. Les politiques oppressives et les stratégies employées pour asseoir le contrôle français, exacerbant les tensions et infligeant de profondes souffrances et humiliations aux populations kanak. Les chefs locaux qui résistent à la colonisation sont souvent contraints de se soumettre ou de collaborer sous la pression croissante des colons et des militaires français qui s'approprient les terres le long de la côte ouest. Cette période d'importantes spoliations foncières est marquée par une sous-estimation flagrante du mécontentement croissant parmi les Kanaks, qui forment des alliances et s'organisent déjà sur les bases d'une résistance pacifiste (refus de s'engager, de travailler dans les mines ou dans les champs des colons). En 1878, 25 ans après la prise de possession de l'île par la France et tout autant d'années d'exactions coloniales, les Kanaks,

qui souffrent également d'une sécheresse sans précédent, tentent de dialoguer une dernière fois avec le gouverneur de l'île, sans succès. Face à son mépris, des chefs de guerres autochtones, comme celui des Daweri, Ataï, décident de mener une guerre et lancent une série d'attaques coordonnées contre les colons et l'armée.

Parce que, par son ampleur et ses victoires, cette guerre de libération a failli mettre fin à la présence française, les autorités coloniales réagissent de façon particulièrement disproportionnée. Face à des hommes armés de frondes et de lances, la France envoie des navires de guerre et cinq mille soldats munis de canons. Une armée composée de soldats, de bagnards est formée pour écraser la résistance des rebelles kanak. Les militaires exploiteront également les divisions internes des Kanaks en excitant les rivalités entre tribus ou clans. Cette coalition finit par avoir raison d'Ataï dont la tête, tranchée par le grand chef de la tribu de Canala, sera vendue pour être placée dans un bocal de formol. Exhibée de façon indécente à Nouméa puis expédiée en métropole au musée d'ethnographie du Trocadéro – ce n'est qu'en 2014 que le crâne sera finalement restitué à ses descendants. Malgré la violence et cette mise en scène macabre qui constituait une tentative symbolique des autorités françaises de faire taire toute autre contestation, de nombreux peuples Kanak continuent de résister. Le foyer des combats s'étendra ainsi vers le nord et l'est jusqu'en mars de l'année suivante et, jusqu'à aujourd'hui, comme en 1917 ou 1984, le rêve d'indépendance a continué d'animer les héritiers de cette volonté insoumise d'émancipation et de justice.

La répression qui suivit les événements de 1878 rejoindra – en proportion à la démographie de l'époque – la longue liste des épisodes les plus sombres de la brutalité du colonialisme français. Sous couvert de pacification, on visera à contrôler et à punir les populations Kanak opprimées. Entre 800 et 1600 Kanaks sont tués, des villages sont détruits, des terres confisquées, et les survivants finissent affamés, refoulés ou déportés. Beaucoup sont exécutés sans procès ou condamnés lors de cours martiales sommaires, des centaines de familles sont exilées vers des lieux comme l'Île des Pins ou Tahiti, ou encore cantonnées dans des réserves comme en 1897. La peur et le racisme s'accroissent parmi les colons européens encore en minorité, facilitant la mise en place du régime de l'indigénat en 1887. Ce régime juridique est l'une des incarnations les plus horribles de la nature oppressive et raciste de la gouvernance coloniale. Il touche jusqu'à l'intime et crée une situation légale où les Kanaks sont soumis à une justice administrative arbitraire et d'exception, sans garanties judiciaires. Il permet également l'application de peines collectives et individuelles pour des infractions souvent mineures ou fabriquées. À partir de là, les crimes et la liste des infractions spécifiques aux Kanak s'allongent progressivement et le régime de l'indigénat est étendu également aux travailleurs immigrés, comme les Javanais et les Vietnamiens, soumis à des contrats de travail draconiens.

L'emprise coloniale se fera plus forte que jamais. Des obligations telles que le paiement de l'impôt de capitation dès 1900, l'interdiction de fréquenter certaines zones ou de maintenir des pratiques culturelles sous peine de sanctions, serviront jusqu'en 1946 la volonté des autorités françaises de dénaturer et d'effacer l'identité kanak au profit d'un modèle raciste européen. De la même façon, le système éducatif colonial a été conçu sur place pour assimiler puis intégrer les Kanaks, les éloignant de leur langue et de leur culture. En 1931, pendant l'Exposition coloniale à Paris, un groupe de Kanak est mis en scène de façon ignoble et enfermé dans un enclos, alors qu'« il s'agissait pourtant de chauffeurs de camion, d'employés, de pêcheurs » selon l'écrivain Didier Daeninckx. Par ailleurs, entre 1916 et 1918, un millier d'hommes venus de Kanaky ont été mobilisés dans les tranchées. C'est donc à plus de 17 000 kilomètres de leur territoire que plus d'un tiers d'entre eux perdront la vie sans

gloire ou reconnaissance. Tout cela montre les violences extrêmes et des injustices infligées par les politiques coloniales qui visaient à imposer un ordre social sur le fondement du sentiment de suprématie civilisationnelle raciste de l'empire colonial français.

Une histoire coloniale toujours d'actualité

Le maintien de la domination française déguisée en processus de décolonisation

« Aujourd'hui, pour une fois qu'ils parlent de décoloniser, c'est dans le cadre de la République française ! » – Jean-Marie Tjibaou – Ancien président du FLNKS et de l'Union calédonienne (1989)

Au 20^e siècle, les mouvements indépendantistes ont gagné en force, particulièrement après la Seconde Guerre mondiale, avec la création de partis politiques et de syndicats luttant pour l'indépendance et la reconnaissance des droits Kanak. Le suffrage universel n'est pleinement mis en place sur l'archipel qu'en 1957, mais en 1986 la lutte Kanak obtient la réinscription par l'Organisation des Nations unies de la Nouvelle-Calédonie sur la liste des territoires à décoloniser. Suite à cela et aux événements tragiques de mai 1988, c'est-à-dire la prise d'assaut sanglante de la grotte d'Ouvéa, les accords de Matignon en 1988 puis ceux de Nouméa en 1998 sont votés et ratifiés. Signés par le FLNKS représentant les indépendantistes kanak, le RPCR regroupant les "loyalistes" descendants de colons, et l'exécutif français, ils appellent « à la refondation d'un contrat social entre toutes les communautés qui vivent en Nouvelle-Calédonie » et à « la pleine souveraineté ».

Ces accords, considérés comme décoloniaux pour certains – y compris chez les chefs Kanak – ont, ces dernières décennies, permis sans aucun doute des avancées sociales de fait pour les Kanaks. D'autres mesures comme celle de restreindre le droit de suffrage aux résidents de 1988, ont permis de limiter l'accaparement de l'influence politique par les nouveaux arrivants métropolitains et, par extension, la domination de la France et de sa vision du monde. Toutefois, sans leur enlever leurs mérites, il nous semble absolument nécessaire de rappeler que, loin d'une victoire absolue, ces accords sont aussi et surtout un compromis important pour le mouvement indépendantiste, démontrant les efforts, la volonté, et l'attachement au dialogue et au consensus de la grande majorité de la population Kanak. En effet, en plus de prévoir une large amnistie d'une partie des crimes commis durant la période insurrectionnelle par l'État français et les descendants des colons, ils mettent en place une police discursive où la parole kanak est structurée et limitée par des cadres juridiques et politiques définis par la France. La citoyenneté kanak est reconnue de manière symbolique, mais la véritable souveraineté est diluée dans des institutions et un discours de « souveraineté partagée ». Loin de devenir une nation postcoloniale libre et indépendante, la Kanaky devient le territoire de « la Nouvelle-Calédonie », une entité politiquement *sui generis* suspendue entre la domination française et une indépendance toujours hors de portée.

Après plus de 30 ans de calme relatif, le processus d'autodétermination du territoire de « la Nouvelle-Calédonie » est arrivé à une phase critique après deux référendums, en 2018 et 2020, où l'indépendance a été refusée avec un écart de voix plus faible pour le deuxième. Un troisième référendum a eu lieu le 12 décembre 2021, malgré la promesse d'Édouard Philippe, alors Premier ministre, de son report en raison de la précampagne présidentielle et d'un écart ridicule de même pas 2 ans entre les deux consultations. Ainsi, le nouveau Premier ministre

de l'époque, Jean Castex, et le Président de la République Emmanuel Macron ont décidé, en remettant en cause cet engagement, de réveiller le temps des colonies et de ressusciter des divisions après 30 ans de paix. Avec toute l'arrogance d'une puissance impérialiste en déclin, le gouvernement a aussi affirmé sa compétence exclusive pour fixer unilatéralement la date du vote. Les représentant-es kanak ont refusé à raison de participer à cette farce, en partie à cause de l'épidémie de Covid-19 qui a frappé plus sévèrement la communauté kanak. Ils invoquent les circonstances exceptionnelles et le respect du deuil traditionnel kanak d'un an, demandant ainsi un report de la consultation. Au final, l'abstention a été massive, plus d'un électeur sur deux ne s'étant pas rendu aux urnes. Les référendums d'autodétermination auront seulement permis de révéler que des divisions persistantes entre ceux qui soutiennent l'indépendance, majoritairement Kanak, et ceux favorables au maintien du statut colonial, souvent non-Kanak.

Aujourd'hui, au lieu de trouver un accord entre les parties pour déterminer l'avenir de l'île comme cela était convenu, le gouvernement relance un processus de recolonisation et, sans consultation, fait voter par l'Assemblée et le Sénat un projet de loi constitutionnelle portant sur le dégel du corps électoral. Les tensions se sont donc exacerbées contre ce projet de modifier les critères d'éligibilité des électeurs. S'il était voté par les deux chambres législatives françaises réunies en Congrès, environ 25 000 nouveaux résident·e·s ayant vécu plus de dix ans en Nouvelle-Calédonie auraient le droit de voter au niveau local. Loin d'être un progrès, cela constituerait une tentative manifeste de diluer l'influence politique du peuple Kanak dans un territoire en cours de décolonisation. Ce serait une tentative de mettre fin à la juste aspiration des Kanaks de récupérer pleinement l'autonomie et la souveraineté perdues à cause de la colonisation. Cette mesure est tout naturellement perçue par la population kanak et sa jeunesse comme une rupture de la confiance construite ces dernières années et un mépris pour les concessions faites ; un coup de couteau dans le dos de plus qui rouvre les plaies des méfaits coloniaux dont il est impossible d'ignorer le poids aujourd'hui.

Pour se justifier, le gouvernement a prétexté « une obligation morale pour ceux qui croient en la démocratie », comme si le principe de démocratie ne se résumait qu'au vote. La démocratie à la française, justement parlons-en. Comment une démocratie pleine et transparente pourrait exister sous un fait colonial (reconnu y compris par l'ONU) et les rapports de force et de domination qu'il implique ? Comment ne pas voir le dégel électoral comme un moyen de la France de maintenir l'archipel sous sa souveraineté, contre la volonté des autochtones et en s'appuyant sur les populations dont elle a facilité l'immigration avec les moyens mis à disposition par sa puissance ? Comment ce dégel pourrait de toute façon être considéré comme juste et au service de l'intérêt commun dans un territoire où la grande majorité des richesses est concentrée entre les mains des non-Kanak, et où les populations autochtones vivent des inégalités au quotidien ?

Les inégalités socio-économiques : un héritage contemporain du passé colonial français

« Terre kanake, terre brisée, terre brimée, terre aimée » – Déwé Gorodey – Poétesse et politique kanak (1985)

Aujourd'hui, malgré certaines avancées permises par les accords de Matignon et de Nouméa, de profondes disparités et injustices demeurent. L'héritage du régime colonial mis en place par l'État français, bien qu'officiellement aboli, continue de peser lourdement sur la société calédonienne, façonnant des structures de pouvoir et des inégalités qui perdurent. La France

semble d'ailleurs continuer à ignorer le droit inné et actif à l'indépendance de la Kanaky et à la considérer comme son territoire en maintenant un ordre colonial. En dehors de l'aide au développement mise à profit pour maintenir une certaine dépendance, aucune politique vraiment ambitieuse pour réparer et décoloniser culturellement, économiquement et socialement la situation du territoire n'a été mise en place. Selon le Groupement international de travail pour les affaires indigènes, malgré les efforts de construction de logements sociaux et des réformes foncières, y compris les achats et redistributions de terres permis grâce à l'autonomisation du territoire, les inégalités persistent. En 1982, certes 41,6 % des terres étaient sous contrôle kanak, mais elles étaient en majorité exigües et moins fertiles, comparées aux terres plus productives détenues par les non-Kanak. On sait pourtant combien les terres sont importantes dans la culture Kanak, pas seulement pour des raisons d'autonomie économique mais aussi spirituelles, sacrées, familiales et organiques.

Par ailleurs, les Kanaks font souvent face à des taux de chômage plus élevés (26 % chez les jeunes) et à des niveaux d'éducation inférieurs par rapport à leurs homologues descendants d'Européens. En 2021, un notable écart de revenus persiste entre les communautés : à situation égale, les autres communautés gagnent en moyenne 32 % de plus que les kanaks, dont un tiers vivent sous le seuil de pauvreté. La raison ? Les opportunités économiques sont limitées pour de nombreux Kanak, souvent relégués à des emplois peu rémunérés. Les secteurs commercial et industriel, y compris les bénéfiques de l'industrie du nickel, sont majoritairement contrôlés par des entités non autochtones. Ainsi, Aurélie Zoude-Le Berre, présidente de l'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie affirmait en 2023 qu'une dizaine de familles – descendantes des colons – se partageaient toujours 90 % de l'économie. Les différences ethniques sont donc alignées aux inégalités économiques et se retrouvent aussi dans l'accès à l'éducation, dont l'enseignement – qui se fait principalement en français - reste déconnecté de la culture et de la vision du monde des peuples du Pacifique. Alors que la première bachelière Kanak, Sophie Naisseline, n'a été diplômée qu'en 1958, en 2019 8 % seulement des Kanaks étaient diplômés du supérieur (contre 58 % des Calédoniens d'origine européenne). Environ 80 % des quelque 600 jeunes qui quittent chaque année le système scolaire sans aucune qualification en Nouvelle-Calédonie sont kanak.

Enfin, en écho, la délinquance des mineurs représente 24 % des cas traités par les Juridictions et, bien que les autochtones ne représentent que 41 % de la population totale ils constituent plus de 95 % des détenus. Cette surreprésentation autochtone dans des prisons vétustes et surpeuplées a été tout particulièrement pointée du doigt par l'Observatoire international des prisons (OIP) suite à la condamnation par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) et à l'alerte lancée par le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones, James Anaya. Dans une enquête menée par Michel Naepels, directeur d'études de l'EHESS sur la lutte contre la récidive à Houaïlou, un consensus se dégage sur l'impact de la marginalisation économique de la communauté sur la délinquance. Or les faibles opportunités d'accès à des emplois salariés ou à des activités rémunératrices sont autant de conséquences d'une ségrégation spatiale, du racisme et d'une concentration des richesses tous trois dûs à l'héritage colonial. Peu de doute donc, le spectre du temps des colonies hante encore l'archipel et les événements récents en sont la démonstration.

Le « Caillou » de tous les enjeux

« Ce soir, la France est plus belle, car la Nouvelle-Calédonie a décidé d'y rester » - Emmanuel Macron – Président français (2021)

Dans le contexte actuel de bouleversement des rapports de forces au niveau mondial, la France essaye de maintenir son pouvoir global. Sa volonté de puissance, l'accaparement des terres, des richesses et de la main d'œuvre au service de quelques riches familles et des multinationales françaises, constituent les raisons profondes du refus de la France d'abandonner son régime colonial et de mener cette guerre aux révoltés de Nouméa et d'ailleurs. En effet, « la Nouvelle-Calédonie » reste, dans bien des aspects, clé pour « le seul pays (empire) sur lequel le soleil ne se couche jamais » et son besoin, presque ingénu mais mortifère, de maintenir son image et son influence économique ou géopolitique. L'archipel, situé dans le Pacifique, permet à la France de se prévaloir d'une présence militaire et maritime significative dans une région où les tensions sont vives entre grandes puissances, comme les États-Unis et la Chine. Sans nul doute qu'elle voit cela comme un levier diplomatique et économique dans la région, même si finalement celui-ci semble assez limité, comme le montre l'affaire des sous-marins australiens. La zone économique exclusive (ZEE) de « la Nouvelle-Calédonie » s'étend, elle, sur près de 1,5 million de kilomètres carrés, offrant à la France des droits exclusifs sur les ressources marines et minérales et les hydrocarbures. Cette vaste zone maritime est riche en biodiversité et en ressources naturelles, une opportunité évidente pour les secteurs de la pêche et minier français.

Le Nickel est l'autre grand enjeu qui semble cristalliser les tensions. La Kanaky recèlerait entre 20 % et 30 % des réserves mondiales. En 2023, en plus d'employer près de 25 % des travailleurs calédoniens, le secteur pesait pour 90 % dans les exportations du territoire. Le nickel est essentiel pour diverses industries, y compris la production d'acier inoxydable, les panneaux solaires et autres éléments jugés indispensables à la transition énergétique. C'est le cas par exemple de la voiture électrique, solution promue par le capitalisme vert et les institutions européennes pour décarboner le secteur des transports dans les années à venir. Or en moyenne, une batterie de voiture électrique classique contient 50 kg de nickel (contre 7 kg de cobalt et 45 kg de carbonate de lithium). De plus, il existe une tendance à l'augmentation de la part du nickel dans les batteries lithium-ion en remplacement du cobalt dont l'approvisionnement semble particulièrement précaire. Il ne paraît donc pas étonnant que la demande de nickel explose d'ici 2040, son prix devrait même selon certains calculs être multiplié par 19. Alors certes, en 2023, le prix de la tonne a chuté de 45 % en raison du boom du nickel bon marché indonésien mais aussi de la concurrence de la Chine. Cette dernière, selon Frédéric Métézeau, journaliste à la Cellule investigation de Radio France, ferait baisser le prix artificiellement pour tenter de construire une situation de monopole. L'inspection générale des finances rappelle toutefois que les gisements indonésiens ne sont pas des sources certaines de sécurisation des approvisionnements européens en nickel et le pacte vert de l'Union européenne prévoit l'interdiction de voitures neuves thermiques à partir de 2035. Son prix actuel ne doit donc pas être considéré comme un argument sérieux de la France pour se dédouaner de ses intentions d'exploiter les ressources de l'île. Le nickel reste bien un métal stratégique et essentiel pour plusieurs industries européennes qui sont, elles, à forte valeur ajoutée, comme celle de l'automobile. Ainsi, si la France maintient son emprise sur la Kanaky, on peut prédire sans trop de risque un avenir radieux pour les exploitants français et servant ses intérêts qui opèrent sur le « Caillou », que ça soit à travers des bénéfices privées dûs à l'augmentation du cours du métal ou à des subventions publiques si ces premiers n'augmentent pas.

Dans les années 1970, quand l'industrie représentait 30 % du produit intérieur brut du « Caillou », le boom du prix du nickel avait déjà été l'un des facteurs du ralentissement du processus d'indépendance mais aussi de l'accélération de la contestation. Cette fois encore, et

c'est peu relevé, il est difficile de ne pas voir un lien dans le fait que les affrontements et les blocages ont eu lieu le même jour où le Congrès local discutait de la possibilité de signer le « Pacte minier » français. Proposé par Bruno Le Maire, celui-ci prévoit que la France financera sur dix ans la moitié d'un mécanisme de subvention à l'énergie pour les sociétés métallurgiques et des investissements visant le développement de la capacité de production électrique du territoire. Si ce pacte provoque autant de rejet c'est en partie parce que les contraintes qu'il impose aux autorités calédoniennes sont nombreuses et touchent à la souveraineté du territoire et de son peuple. S'il le signait, le gouvernement local s'engagerait temporairement à modifier son code minier et à ouvrir l'exportation de minerai brut dont l'extraction est une activité à faible valeur ajoutée. Ce pacte contient aussi une obligation de s'abstenir de soutenir ou de proposer des textes alourdissant l'activité minière ou métallurgique, empêchant toute tentative de régulation ou de protection environnementale. En outre, la « Nouvelle-Calédonie » est sommée de mettre en place un bouclier fiscal pour les entreprises métallurgiques, couvrant toutes les nouvelles mesures fiscales adoptées depuis janvier 2023. Enfin, comme nous l'avons déjà vu, le pacte prévoit une subvention énergétique exorbitante par an, or le gouvernement local devra également en payer 50 %. Il est donc probable que le montant ne pourra être financé que par une augmentation de la taxe générale à la consommation (la TGC). Cette exigence fera peser probablement le coût de cette aide sur les épaules de la population locale déjà fragilisée, tout en garantissant les profits privés des multinationales. La situation actuelle reflète donc une tension profonde entre les aspirations à la souveraineté et les pressions économiques externes françaises, exacerbée par des accords qui semblent sacrifier l'intérêt public au bénéfice de grands groupes industriels.

Sur l'archipel, la Société Le Nickel (SLN) – déjà présente du temps des colonies et de ses horreurs – domine le podium des exploitants de nickel. C'est une filiale d'Eramet, une multinationale française – son siège est dans le XV^e arrondissement de Paris et le gouvernement en possède plus d'un quart des parts – connue (mais peu du grand public) pour son exploitation de matériaux rares. En Indonésie, où elle exploite également du nickel, son activité extractiviste risque de provoquer la disparition des Hongana Manyawa, l'un des derniers peuples nomades de chasseurs-cueilleurs du pays. Elle extrait également du lithium à Jujuy au nord de l'Argentine, là où des révoltes menées aussi en grande partie par des populations autochtones ont éclaté et ont été réprimées suite à la promulgation par le gouverneur de la province d'une constitution limitant le droit à manifester et facilitant l'accaparement des terres au profit de l'industrie minière. Cette exploitation n'est donc pas sans conséquences, l'activité du nickel a bien entendu un impact en matière de santé, en matière de pollution des terres et de l'eau et d'érosion du terrain. C'est à ce prix-là que se fera la transition énergétique défendue par nos dirigeants, en Kanaky mais aussi partout dans le monde. Ça n'est d'ailleurs pas sans raison que la province Nord, dont le président est indépendantiste, a sommé la SLN de cesser toute activité minière sur son territoire, l'entreprise étant incapable de répondre aux exigences légales en matière de garanties financières destinées à couvrir les dégâts environnementaux en cas d'accident ou de défaillance.

En 2006, cette fois dans la province du Sud, 2 500 personnes mobilisées par le comité autochtone Rhéébu Nùù ont manifesté pour demander la suspension d'un projet de complexe industriel minier. En avril 2009, 44 000 litres d'acide sulfurique pur se sont déversés dans le creek d'une baie, tuant environ 3 000 poissons et autres espèces. En mai 2012 une corrosion due à de l'eau dans les tuyaux a été détectée sur l'unité de production d'acide sulfurique et en mai 2014, c'est une fuite de 100 000 litres d'effluents d'acide qui a encore contaminé le creek de la baie. Finalement la propriétaire, la multinationale brésilienne Vale a cédé la propriété du

site, probablement à la suite de ces incidents et d'actions de sabotage régulières menées par des militant·e·s locaux. Aujourd'hui le gérant de l'usine de production est un consortium, Prony Resources, dont l'actionnaire principal est l'autorité locale. À noter également que Louis Mapou, premier président indépendantiste du gouvernement de Nouvelle-Calédonie est au conseil d'administration d'Eramet. Ainsi, bien que cette industrie ait finalement peu de retombées économiques pour les kanaks et qu'elle ait un coût environnemental désastreux pour leur territoire, des divisions existent encore entre ceux qui sont radicalement contre et ceux qui y voient une source possible de revenus au service de leurs intérêts. Une fois l'indépendance obtenue, les kanaks devront trancher cette question délicate ou trouver une alternative soutenable.

Face à l'impérialisme et le racisme, la résistance et la solidarité !

Déshumaniser et diviser pour mieux régner, une vieille recette colonialiste

« Comment n'êtes-vous pas avec les Kanaks, vous, les victimes de la réaction, vous qui souffrez de l'oppression et de l'injustice ! Est-ce que ce ne sont point nos frères ? Eux aussi luttèrent pour leur indépendance, pour leur vie, pour la liberté. Moi, je suis avec eux, comme j'étais avec le peuple de Paris, révolté, écrasé et vaincu. » – Louise Michel

Comme pour beaucoup d'autres combats déprisés par l'establishment français dont celui de la Palestine, le deux poids deux mesures du traitement médiatique et politique de la situation actuelle est insupportable et particulièrement révélateur de ce fait colonial qui ne dit pas son nom. Le manque de nuance est criant, les journalistes et élu·e·s politiques distribuent les bons et mauvais points à partir de leur vision ethnocentrée et souvent, il faut le dire, raciste. Les révoltes sont décrites par une grande majorité de la classe politique comme le fait de « mafieux » ou « d'horde de casseurs et de pilleurs », et les violences vues comme une responsabilité quasi exclusive des Kana « manipul·e·s » par des puissances étrangères (comme c'était sûrement le cas aussi au XIX^e siècle) et qu'il faut mater « quoi qu'il en coûte ». Alors que ces derniers forment un peuple qui dans sa majorité demande seulement justice et dont la société civile, pourtant excédée, aspire au calme et à la paix en s'organisant collectivement pour surmonter positivement les conséquences de cette crise. Les non-Kanak, eux, ne sont souvent considérés que comme des « honnêtes gens », « des travailleurs » qui ne font que « se protéger » ou « se défendre », et rares sont les représentant·es loyalistes qui rappellent que le seul « Caldoche » tué lors des derniers événements, ne l'a été qu'après avoir forcé un barrage en tirant sur la foule. Peu s'inquiètent d'ailleurs aussi de la multiplication de milices racistes dangereusement armées au service d'une politique colonialiste, dont la responsabilité semble déjà démontrée dans la mort de plusieurs personnes, dont 3 jeunes Kanak (dont deux de moins de 20 ans). Une vidéo a même été authentifiée par le journal *Le Monde* montrant un homme, descendant d'Européen, tirant délibérément en direction de deux jeunes Kanak marchant sur la route à Nouméa. En comptant celles détenues illégalement, 100 000 armes circuleraient sur le territoire, pour 269 000 habitant·e·s ! Enfin, on constate que les témoins interviewés sur la situation locale et les personnes victimes de violences mises en avant par les médias sont le plus souvent des descendants de colons ou des métropolitains. Le site Arrêt sur Images a ainsi calculé que France 2 et les JT de TF1 n'ont donné la parole à des Kanak que 55 secondes sur les 42 minutes accordées au sujet.

Que dire sur la répression mise en place par le gouvernement français et son ministre de l'Intérieur ? Peu de temps après le début des faits, celui-ci a annoncé l'envoi sur place de plus de 600 gendarmes, dont une centaine du GIGN, pour rétablir « l'ordre républicain », comme du temps de la politique de la “canonnière” et comme si le peuple kanak n'avait aucune légitimité à vouloir s'en défaire. La cellule de coordination des actions de terrain (CCAT), créée fin 2023 face aux offensives du gouvernement et regroupant syndicats, mouvements Kanak de jeunesse et autres, est qualifiée d'organisation criminelle alors que leurs communiqués n'appellent qu'à des manifestations pacifistes ; certains de ses membres sont assignés à résidence. Des dizaines de témoignages de responsables kanak dénoncent des tentatives d'actes d'intimidations, des tirs dans leurs maisons et des destructions de la part des forces de l'ordre. Plus de 250 personnes ont été arrêtées, l'aéroport international a été fermé, l'état d'urgence déclaré et tik tok interdit (le gouvernement a même envisagé de fermer l'internet mobile). La dernière fois qu'un réseau social a été censuré à la demande du gouvernement c'était Snapchat suite aux révoltes en France qui ont suivi la mort du jeune Nahel en 2023. L'état d'urgence, lui, trouve son origine dans une loi de 1955, créée lors de la contre-insurrection coloniale en Algérie. Cet état d'exception fut ensuite utilisé à plusieurs reprises dans d'autres territoires sous domination française dont la Kanaky ou plus récemment en Guadeloupe, avant d'être importé partiellement et pour la première fois en France métropolitaine lors des événements de 2005 dans les banlieues. Comment ne pas voir dans ces réponses autoritaires et méprisantes apportées par les gouvernements français aux demandes de justice des populations opprimées, aussi bien en France que dans les territoires outre-mer, une continuité, ou du moins un héritage, de la politique coloniale et raciste française ?

Au lieu de réprimer ou de cristalliser les tensions en marquant les différences, pourquoi la France – consciente de ce fait vu la centaine de rapports et alertes universitaires et institutionnelles dans ce sens – n'a jamais fait preuve de vraie volonté politique pour mettre fin aux injustices qui sont à la racine du mal ? Est-ce que ça ne serait pas parce qu'elle s'y retrouve, ou du moins que son élite économique et locale, s'y retrouvent ? Après tout, diviser les peuples pour continuer à maintenir une domination sur le territoire est une vieille recette. Lorsque nous avons parlé des événements de 1878, nous avons omis volontairement d'aborder un fait peu glorieux de notre héritage politique. À l'époque, l'administration coloniale française a tout mis en œuvre pour opposer les déportés : promesse de terres et de liberté, promotion d'un imaginaire raciste, constitution d'une force de répression supplétive composée exclusivement de Kanak pour rechercher les communards évadés, etc. L'insurrection survient en effet alors que plus de 4 000 communards, mais aussi d'anciens insurgés Kabyles de 1871, avaient été déportés quelques années auparavant sur le bagne de l'île. Leurs réactions sont plus qu'ambivalentes, un certain nombre d'entre eux séduits par des promesses de liberté ou persuadés de suivre une mission civilisatrice, trahissant leur cause et se portant volontaires pour combattre les révoltés. D'autres restent critiques de l'empire colonial français sans toutefois soutenir ouvertement les Kanaks, mais très rares sont ceux et celles qui le font activement en considérant cette lutte comme la continuité du combat anticolonial et de la Commune de Paris. Ce sera néanmoins le cas de l'éternelle insurgée contre les injustices, Louise Michel, pour qui les intérêts des dominants ne serviront jamais ceux des opprimés.

Ni assimilation, ni intégration, l'indépendance !

« Nous ne souhaitons pas rompre les relations avec la France, nous souhaitons seulement les changer. Mais s'il nous faut absolument choisir entre la liberté et ces relations, nous choisirons la liberté » – Lettre ouverte du peuple Kanak au peuple de France (2021).

Le fait colonial français historique sur la population Kanak et son territoire ancestral n'est pas seulement une tentative d'accaparement de ressources et de terres, il est constitutif d'un « terricide ». Ce terme, popularisé par la militante mapuche Moira Millán, correspond à la mise à mort des écosystèmes tangibles, mais aussi spirituels, des peuples, de toutes les formes de vie et de leurs systèmes de connaissances. Les Kanaks n'ont donc pas seulement été dépossédés ; ce déracinement représente aussi une rupture avec les liens symboliques qui unissent les humains à la terre. Selon les mots d'un dirigeant indépendantiste kanak, Yeiwéné Yeiwéné, « un Kanak sans terre n'existe pas ». Enfin, les politiques coloniales ont non seulement opprimé et modifié les structures identitaires, sociales et culturelles kanak, elles ont également engendré un système profondément inégalitaire qui continue d'affecter aujourd'hui la société calédonienne. Comment donc ne pas voir la résistance Kanak comme une guerre anticoloniale et comme un enjeu crucial pour acquérir le juste droit à l'émancipation ?

Pour qu'un peuple puisse véritablement se décoloniser, il doit élaborer et suivre ses propres modèles plutôt que ceux imposés par l'ancienne puissance coloniale. En d'autres termes, une décolonisation dictée par la puissance colonisatrice, comme tente de le faire la France aujourd'hui, ne pourra jamais être pleinement réussie. Ainsi, le comportement violent symboliquement et répressif du gouvernement français n'a pas de sens, d'autant plus que si on se base sur les déclarations des organisations kanaks, les « caloches » ont leur place dans la construction de ce nouveau pays. Comment comprendre cette gestion catastrophique du moment historique ? Est-ce que Macron craint d'être vu comme celui par qui la France perdrait son « empire » ? Pourtant, si le Président français décidait de déclencher une ultime guerre coloniale, il se déshonorerait lui, mais aussi la France, qui perdrait, dans tous les cas, sa domination sur l'archipel. Car oui, que l'on le veuille ou non, la Kanaky sera un jour pleinement libre. « L'indépendance est inscrite dans l'Histoire, la rivière a toujours coulé de la montagne à la mer ; jamais la rivière n'est montée de la mer à la montagne, jamais », disait Yeiwéné Yeiwéné.

Certains, y compris ceux qui prétendent lutter pour la justice sociale et climatique, diront que si la Kanaky devient indépendante, c'est la Chine qui fera main basse sur ses ressources. Comme si les Kanaks ne devaient pas avoir le droit de choisir leurs partenaires commerciaux, et comme si la France n'avait pas reçu récemment en grande pompe Xi Jinping pendant deux jours. Quelle leçon paternaliste avons-nous à donner ? La Chine n'est-elle pas l'un de nos partenaires économiques les plus importants ? D'autres critiqueront les indépendantistes qui cherchent de l'aide en portant un recours devant la Cour Internationale de Justice de l'Azerbaïdjan, pays à la tête des pays non-alignés mais qui soutiennent Netanyahu dans son génocide et qui est impliqué dans une épuration ethnique au Haut-Karabakh. Mais quels autres pays se sont proposés pour aider les Kanaks ? Dans la continuité du fameux discours de l'abbé Pierre, comment peut-on si facilement juger les actes de ceux et celles qui se battent pour leur indépendance quand le pays où l'on vit l'a déjà ?

Comme le disait Yeiwéné Yeiwéné : « Pour nous, l'indépendance est une question de dignité, et la dignité n'est pas négociable ». Que nos ami·e·s Kanaks sachent que pour défendre leur juste cause nous ne leur imposerons pas nos principes, aussi nobles soient-ils, de la même manière que les puissances coloniales ont imposé leurs normes aux peuples colonisés. Nous ne répéterons pas les mêmes erreurs que les communards qui, sauf Louise Michel, ont trahi leur cause en 1878, et nous ne garderons pas non plus le silence : chaque peuple doit suivre son propre chemin vers l'émancipation de manière libre et « depuis le bas ». Nous condamnerons fermement toutes les mesures qui perpétuent une guerre coloniale de conquête

visant à contrôler, réprimer et soumettre des populations. Nous continuerons à être solidaires de celles et ceux qui luttent pour leur dignité et leur autodétermination.

Ian Vidal est membre de l'espace mobilisations internationales d'Attac